

AVIS PUBLIC

N° 2021-005

Promulgation du règlement n° 428-2019 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 250 000 \$

Suivant les dispositions de l'article 451 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :

Lors de la 6^e séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 17 juin 2019, le règlement n° 428-2019 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 250 000 \$ a été adopté.

Ce règlement vise notamment à :

1. Autoriser la municipalité à acquérir un camion déneigeur ;
2. Autoriser la municipalité à dépenser une somme de 250 000 \$ aux fins de la réalisation du règlement;
3. Autoriser la municipalité à emprunter une somme de 250 000 \$ sur une période de 15 ans.

Le règlement entrera donc en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Le règlement peut soit être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture, soit, être obtenu sous réserve des dispositions de la loi sur l'accès à l'information.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 23^e jour de mars 2021.

Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,



Rick Tanguay